

GARANTIE COMMERCIALE

Votre Produit est garanti contre tout vice de fabrication.

Durée de garantie :

- Abris de jardin
 - Gamme eazy lodge & composite : 7 ans
 - Gamme métal : 5 ans
- Pergolas
 - Structure : 5 ans
 - Structure sur mesure : 10 ans
 - Éléments électriques : 2 ans
- Carport
 - Structure gamme aluminium : 5 ans
 - Structure gamme eazy lodge : 10 ans
 - Éléments électriques : 2 ans
- Lames de terrasse : 10 ans
- Lames de bardage : 10 ans
- Accessoires : 2 ans

Pour bénéficier de la garantie, votre Produit doit :

- Être posé selon les indications figurant sur la notice ;
- Être entretenu régulièrement (Attention, l'usage d'un nettoyeur haute pression, de produits abrasifs, chimiques ou corrosifs pour le nettoyage entraîne l'annulation de la garantie) ;
- Être utilisé normalement, sans avoir subi de modifications.

Facteurs d'exclusion de la garantie :

- Le non-respect des conditions citées ci-dessus ;
- Dommages résultants de l'usure normale du Produit. Sont considérées comme pièces d'usure : le moteur, la tringlerie, les rideaux et, le cas échéant, les joints de lames ;
- Dommages résultants du transport, de la manutention ou du stockage du Produit ;
- Dommages apparents non signalés avant la mise en œuvre du produit ;
- Dommages dus au montage ou assemblage de pièces inadaptées au Produit ;
- Dommages dus à la non-conformité du montage ou de l'assemblage du Produit ou des pièces ;
- Dommages résultants d'une utilisation non conforme à la destination du Produit ou d'un mauvais entretien ;
- Dommages résultants de la modification du Produit ;
- Dommages résultants d'un choc, causé par des objets pointus, par une torsion, une compression, un impact anormal et autres actions échappant au contrôle de Green Outside ;
- Dommages consécutifs à un événement extérieur ou climatique.

Mise en œuvre de la garantie :

- La garantie est limitée au remplacement des pièces avérées défectueuses, à l'exclusion de tout autre préjudice (notamment opération de pose/dépose...).

Conditions d'application :

Une demande de prise en charge au titre de la garantie doit nous être parvenue à l'adresse mail sav@green-outside.com, comprenant les éléments suivants :

- Facture d'achat acquittée précisant le lieu, la date et la référence produit ;
- Le descriptif précis du problème rencontré ainsi que toute précision utile liée notamment à la pose ;
- Des photos sous différents angles, de qualité suffisante pour faciliter la compréhension du défaut rencontré, et permettre d'apporter une réponse adaptée.

Validation de la garantie :

- La validation du remplacement du Produit ou de la pièce défectueuse ne pourra être accepté uniquement dans le cas où les conditions d'applications sont remplies ;
- Est considérée comme valide, toute demande de garantie ayant reçu une approbation écrite par E-mail de la part du service client Green Outside ;
- Tout Produit ou pièce de remplacement échangé au titre de la garantie bénéficie d'une nouvelle période de garantie de 2 ans à compter de la date de livraison ;
- Toute demande de prise en charge au titre de la garantie d'une pièce préalablement remplacée doit être accompagné de son bon de livraison.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue, Green Outside se réserve le droit de modifier ses produits sans préavis.

Pour plus d'information sur les produits Green Outside:
info@green-outside.com et www.green-outside.com

